068-226800019-20140613-0000013300-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi: 16/06/2014

Réception par le Prefet : 16/06/2014

Publication: 20/06/2014

Pour le Président du Conseil Général et par délégation Ludovic LIONS Chef du Service Administratif de





Extrait des délibérations

de la Commission Permanente

N° CP-2014-6-5-1

Séance du vendredi 13 juin 2014

CONSTRUCTIONS ET REPARATIONS IMPORTANTES CONCERNANT LES BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS DEUXIEME PROGRAMMATION POUR 2014

La Commission Permanente du Conseil Général,

l'Assemblée

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° 2014-2-5-1 du Conseil Général du 13 mars 2014 relative au budget 2014 de la Délégation à l'Action Territorialisée et accordant une délégation à la Commission Permanente pour programmer, au titre de l'exercice 2014, les dossiers éligibles dans le programme susvisé,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve au titre de l'exercice 2014, la 2^{ème} programmation en matière de constructions et réparations importantes aux bâtiments communaux et aux édifices cultuels, selon la répartition figurant sur les annexes jointes au rapport et ce, pour un montant de :
 - 367 060 € pour les bâtiments communaux,
 - 134 971 € pour les édifices cultuels,
 - 1 760 € pour les presbytères.

- Précise que les dépenses correspondantes seront à prélever sur le programme F 234 – Chapitre 204 – Fonction 312 – Nature 204142 (pour les opérations communales) et Nature 204182 (pour les établissements publics).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté voix contre abstentions

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2014

Presbytères PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
PRE03210	TAGSDORF Remplacement de la chaudière au presbytère	5 334,00	33%	1 760,00
			Total	1 760,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2014

Lieux de cultes PROGRAMME 2014

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ECU03794	ALTKIRCH Restauration des façades de l'église Notre Dame de l'Assomption	401 118,00	19%	76 212,00
ECU03801	BALTZENHEIM Rénovation de la toiture de l'église	124 782,00	8%	9 983,00
ECU03805	CF PAROISSE ST VINCENT DE PAUL DE COLMAR Travaux d'isolation de l'église Montant du projet : 66 815,00 € Cofinancement : COLMAR : 26 765,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 15 000,00 €	56 166,00	20%	11 233,00
ECU03786	ESCHENTZWILLER Restauration du clocher de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul Montant du projet : 148 601,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 32 433,00 €	121 320,00	26%	31 543,00
ECU03804	ETEIMBES Réfection du clocher de l'église	30 000,00	20%	6 000,00
			Total	134 971,00

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 JUIN 2014

Bâtiments communaux PROGRAMME 2014

N°	Mr. cz. 12	7.6		Montant de
Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	la subvention
BCC04109	ARTZENHEIM Construction d'un atelier communal - dépôt d'incendie	459 000,00	17%	78 030,00
BCC04034	DURMENACH Mise en accessibilité de la mairie	98 664,00	28%	27 626,00
BCC04086	KIFFIS Extension de la grange communale	71 170,00	37%	26 333,00
BCC04119	KRUTH Construction d'un atelier communal	150 000,00	29%	43 500,00
BCC04110	LUTTENBACH Restructuration et extension de la mairie	109 635,00	28%	30 698,00
BCC04097	NAMBSHEIM Aménagement de la mairie dans l'ancienne école	276 068,00	6%	16 564,00
	Montant du projet : 558 100,00 € Cofinancement : CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 6 000,00 €			
BCC04085	NIEDERBRUCK Construction d'une salle du conseil municipal	120 509,00	12%	14 461,00
BCC04055	RIBEAUVILLE Travaux d'accessibilité de la mairie	119 703,00	14%	16 758,00
BCC04121	SAINTE-CROIX-EN-PLAINE Restructuration et agrandissement de la mairie avec pôle culturel	750 000,00	9%	67 500,00
BCC04102	SOULTZMATT Mise en conformité de la mairie	284 940,00	16%	45 590,00
			Total	367 060,00